

MAIRIE



51, Route de la
DOLOMIE
34800 MOURÈZE

Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023

Date de la convocation : 07 novembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Patrick-Albert JAURES

Présents : Patrick-Albert JAURES, Christiane CARLES, Éric PARDAILHE, Evelyne JOURDAIN, Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD, Jean-Luc LOUAIZIL, Chantal PAULY, Claudine DIDELET, Daniel PIOT

Représentée : Stéphanie DURAND, Céline VILLEBRUN

Le quorum est atteint la séance est ouverte

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Est élue secrétaire de séance : Christiane CARLES

Ordre du jour :

- Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Point sur les projets à venir
- Questions diverses

1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre et 20 octobre 2023.
Adopté à l'unanimité (11 voix).

Objet : Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) (2023 41)

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'alinéa IV de l'article 1609 nonies C ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges transférées par les communes à la Communauté de communes du Clermontais afin de déterminer le montant de l'attribution de compensation de chaque commune.

Considérant que par une délibération n°2020.10.27.17 en date du 27 Octobre 2020, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune.

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres,

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- **DE DÉSIGNER** M. Patrick-Albert JAURÈS comme représentant titulaire au sein de la CLECT et M. Éric PARDAILHE comme représentant suppléant au sein de la CLECT.

Vote 11 voix pour.

Projet à venir

Compte rendu de la réunion commission travaux du 2 novembre 2023

1. Extension du parking visiteurs

Exposé des différents problèmes. Négociation achat d'un terrain - Dossier "Fiche Action" pour présenter un projet au Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze - Affluence des visiteurs. Label Grand Site de France. Label Géoparc UNESCO.

2. Aménagement de la place du « Pré » phase 2

Pris contact avec ESKIS (bureau d'étude paysagère)

3. Projet échange-achat terrain Rose GUIRAUD

4. Réhabilitation et aménagement de voiries

Chemin Col de porte / Courtinals

Subvention 29 400 € accordée - Travaux 36 845 € HT

Projet aménagement RD8, enlèvement dos d'âne entrée EST pour faire passage piétons devant le Courtinals. Rendez-vous demandé auprès du conseil départemental avec le directeur agence technique pôle route.

- PC VILLEBRUN
Hangard Agricole
En instruction (Délai d'instruction porté à 5 mois).

Dossier 8000 arbres

- Présentation par Thierry d'un premier recensement.

Chantal PAULY et Thierry KERGOMARD-DUPLESSIS gèrent ce dossier qui doit être terminé fin novembre.

Demande administrée

- Roxana souhaite réinvestir le local du presbytère pour la saison prochaine à partir de mai jusqu'à fin octobre 2024

Ok pour la gratuité pour Roxana en tant que résidente de la commune mais en aucun cas pour les personnes extérieures.

Voir avec Mme DARMAGNAC si stage peinture en projet.

Enquête administrative instruction famille

- Enquête à réaliser auprès des familles qui sont autorisées à instruire.

Voir avec Stéphanie DURAND pour réaliser cette enquête.

Prévoir autres dates pour réunion avec le président de la CCC.

Prime pouvoir d'achat exceptionnel

- Paru au Journal Officiel, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048297021> détaille les dispositions relatives au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale.
Cette prime doit être instituée par délibération de la collectivité ou de l'établissement, après avis du Comité social territorial. La délibération détermine le montant de la prime, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération conformément au barème fixé par le décret (article 5).

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	dans la limite de 800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	dans la limite de 700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	dans la limite de 600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	dans la limite de 500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	dans la limite de 400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	dans la limite de 350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	dans la limite de 300 €

5. Panneau enseigne commerçants avec plaquettes amovibles Maquette réalisée par Jean-Luc

- Devis grillage château montant HT 9 100 €
Faire devis pour muret afin de retenir la terre.
- Refaire passage vers le four.

Présentation du bulletin municipal

- Evelyne JOURDAIN - Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD - Daniel PIOT – Jean-Luc LOUAIZIL sont chargés de proposer au conseil du 19 décembre une maquette pour validation.

Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT

- Devis APAVE

- Mairie + atelier 144 € + 43,20 € frais 1^{ère} fois
- Salle rencontre 228 € + 68,40 € 1^{ère} fois
- Presbytère 96 € + 28,80 € 1^{ère} fois
- Eglise 144 € + 43,20 € 1^{ère} fois
- Four 96 € + 28,80 € 1^{ère} fois
- Accueil parking 96 € + 28,80 € 1^{ère} fois
- O Cirque 300 € + 90 € 1^{ère} fois

Soit 1 104 €/an + 331,20 € première année en plus.

Vérification à mettre en place pour 2024, voir négociation tarif.

Questions diverses

Chantal Pauly

- Compte rendu réunion développement durable
Sujets abordés : politique maîtrise énergie - Panneaux photovoltaïques pour économie - Permanence au sein de la CCC concernant la transition énergétique.
- Compte rendu matinée information : Échange avec les forestiers privés / publics

Urbanisme

- Dépôt DP DILLIES
Abri jardin + piscine
En instruction (accepté avec prescriptions le 16/11/2023)
- DP PACI
Pose de panneaux photovoltaïques
Accordé

Le conseil est favorable à la mise en place de cette prime exceptionnelle calculée au prorata du temps de travail soit 80%. Un projet de délibération sera envoyé dans un premier temps au CDG34 pour avis des membres du Comité Social Territorial puis délibéré en conseil.

Carte des vœux

Présentation d'une première maquette à retravailler.

- Prochain conseil le mardi 19 décembre 2023.

Fin de la séance 20h45

La secrétaire de séance
Christiane CARLES



Le Président de séance
Patrick-Albert JAURÈS



